

Présentation du déploiement du programme pHARe

Programme de prévention du harcèlement à l'école

- Inscrit dans les 10 mesures annoncées par le ministre le 3 juin 2019



- Expérimenté durant 2 ans dans 6 académies (Aix-Marseille, Nice, Normandie, Rennes, Strasbourg, Toulouse)
- Contenus élaborés par un conseil national d'experts
- Traduisant une approche éducative globale ou holistique
 - qui considère l'enfant et son environnement dans leurs complexités et leurs interactions
 - qui inscrit les actions dans la durée
 - qui retient une démarche systémique positive
 - qui vise à créer ou restaurer des environnements bienveillants, sûrs et respectueux
 - qui a le souci d'impliquer et de responsabiliser les témoins
- Prenant appui sur [le programme Kiva](#) développé par l'Université de Turku en Finlande
 - Développer la conscience du rôle joué par le groupe dans le harcèlement
 - Accroître l'empathie pour les victimes
 - Développer les stratégies des élèves pour aider les victimes

- Augmenter les capacités des élèves à faire face au harcèlement Fondamentalement ce qui est recherché à ce stade c'est d'aider les élèves à résoudre le dilemme auquel ils sont confrontés : faire ce qu'ils savent être bien ou se plier à la loi perverse du groupe.
- Se fondant sur les [9 principes recommandés par le conseil scientifique de la conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves](#) (5 novembre 2020)



- Basé sur :
 - 10 heures d'apprentissages par an pour les élèves de cycle 2 au cycle 4 (soit du CP à la 3^{ème})
 - la conception et la diffusion d'un plan de prévention des violences intégrant un volet dédié au harcèlement et d'un protocole de prise en charge du harcèlement
 - la participation à 3 événements annuels : journée de mobilisation nationale contre le harcèlement en novembre, le [safer internet day](#) en février et le prix NAH (novembre – février)
 - la mise en place au collège d'un groupe d'ambassadeurs contre le harcèlement (minimum 10)
 - la mise en place d'ateliers à destination des familles
 - la constitution et la formation (circonscription, collège) d'une équipe ressources formée (2X 4 jours sur 2 ans)

Le programme, dans la mesure où il permet de renforcer [les compétences socio-émotionnelles](#)¹, amène des changements de pratiques, de comportements des adultes et modifie positivement la relation éducative et pédagogique (lien avec les pratiques pédagogiques et ce qui se joue au cœur des enseignements).

- Organisé en deux niveaux avec délivrance d'un label
 - **pHARe 1** : écoles ou établissements n'ayant pas encore de plan, de protocole et bénéficié de formation / Cette phase dure au minimum deux ans.
 - **pHARe 2** : écoles ou établissements ayant déjà un plan, un protocole, une équipe ressources et bénéficié d'une formation (ou ayant expérimenté le programme durant les deux dernières années) / Cette phase dure au minimum trois ans.

L'obtention du label ne signifie pas que l'école ou l'établissement ne peut plus connaître de situations de harcèlement mais que tous les moyens ont été pensés et activés pour assurer la prévention et se préparer au repérage et à la prise en charge des situations.

- Concernant
 - les circonscriptions du 1^{er} degré et les collèges volontaires et retenus par le recteur en septembre 2021
 - toutes les écoles et tous les collèges en septembre 2022

¹ Les compétences socio-émotionnelles sont considérées comme des savoirs-être qui peuvent être acquis, enseignés et évalués ; elles contribueraient à un sentiment d'efficacité individuelle et collective et sembleraient prédictives d'un certain bien-être individuel et social. L'éventail de qualités sous-entendues est très large : l'empathie, le respect de l'autre, la capacité de solliciter ou de prêter de l'aide, l'aptitude à ajuster ses émotions aux situations ou à discerner celles d'autrui. Comme toute compétence pour la vie, l'Unicef leur octroie le mérite « d'aider les jeunes à mener une réflexion critique, résoudre les problèmes, avoir confiance en eux et interagir avec autrui de manière constructive et efficace ». L'Organisation mondiale de santé les définit comme « un ensemble de capacités permettant à chacun d'adopter un comportement adaptable et positif pour répondre efficacement aux exigences du quotidien ».